RÉGION
a.
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Stratégie Régionale d'Innovation vers la Spécialisation Intelligente (RIS3) 2021-2027

ANNEXES

Annexe 1 : synthèse du Plan d'actions INNOVATION-ENTREPRISES

La Région a adopté son SRDEII, le 16 décembre 2016, l'enjeu est aujourd'hui, en lien avec la nouvelle Agence Economique Régionale et l'ensemble des acteurs économiques régionaux, d'en assurer la bonne mise en œuvre sur la période 2017-2021. Pour ce faire, 3 plans d'actions opérationnels en déclinaison du SRDEII sont élaborés pour l'international, l'économie de proximité et l'innovation.

Le plan d'actions INNO-ENTREPRISES, voté en 2017**,** a pour objet de structurer et de décrire les actions, à destination des entreprises, à engager ou à renforcer en faveur de l'innovation par la Région et ses opérateurs dans le cadre de sa politique économique. Il sera conduit en étroite collaboration avec les politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il reprend les contributions émises par les partenaires de l'innovation lors de l'élaboration du SRDEII. Une concertation a enfin été organisée avec les directions de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'agriculture de la Région ainsi qu'avec l'Agence Economique Régionale, l'Etat (DIRECCTE et DRRT), Bpifrance, la Chambre de commerce de d'industrie régionale et les pôles de compétitivité.

- **Le contexte** :

En Bourgogne-Franche-Comté, la structure sectorielle de l'activité économique se distingue de la moyenne nationale, étant la région la plus industrielle de France avec 17 % de l'emploi total contre 12 % en moyenne métropolitaine, et avec un tissu dominé par les TPE/PME. Pour maintenir sa compétitivité, la région mise sur l'innovation. Les entreprises recherchent des niches, des créneaux de différenciation et jouent sur la qualité. La coopération doit aussi être renforcée entre les entreprises, avec les centres de recherche mais aussi par un dialogue entre les PME et les grands groupes sur les enjeux de l'innovation.
La région peut compter sur une R&D portée par le secteur privé particulièrement importante, soit 78% des dépenses de recherche, part qui classe la région en tête au niveau national. La région bénéficie aussi de l'implantation de centres d'excellence mondiaux. Les trois principaux déposants de brevets en France ont une activité en Bourgogne-Franche-Comté (PSA Peugeot Citroën, groupe Safran et CEA). Ainsi, la région compte plus de 750 entreprises dont l'activité relève de la R&D, de l'ingénierie ou des études techniques.
L'accompagnement des entreprises représente un enjeu stratégique à l'échelle de la grande région. Afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité régionale, la Région et ses partenaires, en premier lieu l'Etat, investissent massivement dans l'innovation afin de créer les conditions les plus favorables à son développement dans les entreprises. Un écosystème s'est construit progressivement grâce à la volonté des pouvoirs publics mais aussi aux initiatives privées.
La fusion des deux ex-régions a entraîné de facto un changement d'échelle et une redéfinition du périmètre d'intervention des structures. L'écosystème doit donc se reconstruire à cette nouvelle échelle, afin de développer les échanges, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques. Les outils et structures de soutien à l'innovation sont

bien présents en Bourgogne-Franche-Comté, mais leur lisibilité et leur efficacité globale pourraient encore être améliorées.

➢ **Analyse AFOM**

Opportunités	Menaces
- Des enjeux technologiques annoncés dans plusieurs secteurs d'activités tels que l'énergie, la mobilité, la santé, l'usine de futur, le numérique, les biotechnologies, etc. - Un positionnement géographique stratégique pour des partenariats transfrontaliers et avec les régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. - Une dynamique incitative de financement public et privé de l'innovation. - La réflexion commune des acteurs sur une structuration au des forces et des acteurs de la recherche et de l'innovation. - Une complémentarité entre les deux anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté dans les axes de recherche. - La convergence des domaines stratégiques.	- Une forte attractivité des régions limitrophes Île-de-France, Grand Est, AURA, et de la Suisse. - Une culture de collaboration encore à développer notamment au périmètre de la nouvelle région. - La concurrence internationale sur les domaines de spécialisation de la Bourgogne-Franche-Comté.
Forces	**Faiblesses**
- 5 pôles de compétitivité sur le territoire régional. - Des filières industrielles d'excellence présentes. - L'émergence de nouvelles filières (exemple : hydrogène). - L'importance des investissements privés dans la R&D. - La présence de plusieurs centres mondiaux de recherche d'entreprises privées. - Dynamique de coopération portée par le processus de constitution de la Communauté d'universités et établissements rassemblant l'ensemble des acteurs de Bourgogne et Franche-Comté. - Reconnaissance internationale (ex. I.SITE BFC). - Présence de secteurs d'excellence scientifique.	- Une visibilité à améliorer hors région, en comparaison avec d'autres régions - Des dépenses en R&D et une proportion de chercheurs relativement faibles dans le secteur public - La faible présence des centres de décision des entreprises - Un tissu de petites PME difficile à mobiliser - Une offre de services d'accompagnement à l'innovation présente mais encore peu lisible et accessible pour les entreprises

➢ Le plan d'actions

Sur cette base, le Plan d'actions Innovation-Entreprises propose de mettre en œuvre deux objectifs stratégiques qui sont :

- **Renforcer la compétitivité des entreprises par l'innovation**
- **Améliorer l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté auprès des entreprises**

Il se décline en 12 fiches-actions organisées autour de 3 axes : sensibilisation, accompagnement, attractivité :

- **Sensibilisation** : il s'agit de développer l'esprit d'innovation, diffuser la culture de l'innovation, donner envie et encourager les entreprises à oser innover en sensibilisant à la fois les entreprises mais aussi les acteurs de l'accompagnement.
- **Accompagnement** : il s'agit d'accompagner les entreprises à prendre des risques en améliorant les instruments d'ingénierie financière, les aider à adapter leurs ressources humaines aux démarches d'innovation et intégrer marché des produits et services et à la création d'emplois.
- **Attractivité** : il s'agit d'améliorer l'attractivité européenne et internationale de la région et de ses entreprises, de devenir une région de référence dans ses domaines d'excellence et développer des partenariats.

Le pilotage du Plan d'action Innovation-Entreprises est assuré par un comité thématique de l'innovation.

Les actions présentées ont des degrés de maturité différente : certaines émergent, d'autres sont à conforter ou à adapter.

Annexe 2 : synthèse du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) Bourgogne-Franche-Comté 2019-2021

Le SRESRI BFC 2019-2021 représente la réponse de la Région :

- A la loi dite Fioraso de 2013 définissant un SRESRI qui détermine les principes et les priorités des interventions de la Région et transfère la coordination des initiatives territoriales de CSTI
- A la loi MAPTAM de 2014 concernant le chef de filât en matière d'ESRI
- Aux évolutions structurelles depuis le vote d'un 1er SRESRI en 2015 anticipant la fusion : le déploiement d'UBFC, le projet I-SITE, ainsi que la convergence des politiques régionales d'ESRI

Le document se découpe en 5 axes prioritaires et 15 orientations allant de la formation aux 1ères étapes du développement expérimental d'un produit, service ou procédé, en passant par la recherche.

Axe 1 – Les dynamiques de sites d'ESRI (3 orientations)

L'**orientation 1** vise à acter le rôle que la Région entend reconnaître à UBFC :

- Incarner le développement d'un pôle visible et attractif, et nourri de l'ensemble de sa communauté
- Se tourner vers le milieu socio-économique qu'international
- Irriguer le territoire
- Mettre en œuvre une stratégie harmonisée au regard de ses prérogatives

L'**orientation 2** entend capitaliser sur les écosystèmes locaux, en vue d'un effet d'entraînement à l'échelle régionale et au-delà. L'**orientation 3** concerne l'enseignement supérieur, en soutenant le patrimoine universitaire immobilier, l'optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études, l'organisation de la découverte des métiers et la connaissance des formations qui y conduisent auprès des jeunes, ainsi que l'universitarisation des formations sanitaires et sociales.

Axe 2 – L'attractivité du territoire en matière de recherche (4 orientations)

La Région estime que l'attractivité de la région peut être amplifiée par le financement :

- De l'excellence au travers d'un dispositif « ISITE-BFC » dédié (**orientation 4**)
- De projets structurants ou en amorçage, d'équipements hautement technologiques (**orientation 5**)
- Du capital humain (jeunes chercheurs et nouvelles équipes de recherche) (**orientation 6**)

L'interdisciplinarité représente un fil conducteur en encourageant les croisements tant géographiques qu'entre équipes ou thèmes de recherche (**orientation 7**).

Axe 3 – Le transfert de technologie (4 orientations)

C'est le processus de transformation d'une invention dans un laboratoire en innovation qui est concerné, en relation avec le monde socio-économique. L'**orientation 8** vise à mieux valoriser les potentiels d'innovation au sein des laboratoires. L'**orientation 9** élargit aux acteurs de l'ESRI le comité thématique de l'innovation mis en œuvre dans le cadre du Plan d'actions régional Innovation–Entreprises voté en 2017. La conduite de projets collaboratifs sera encouragée au travers du FRI BFC ou des projets conjoints I-SITE BFC – Industrie dans l'**orientation 10**. L'**orientation 11** propose un programme de présence des laboratoires sur des salons internationaux d'entreprises.

Axe 4 – La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) (2 orientations)

L'**orientation 12** vise à sensibiliser le grand public, en particulier les jeunes, aux enjeux de la science, aux atouts, infrastructures et outils régionaux et au potentiel que représentent les filières scientifiques en termes d'insertion professionnelle et qualité / diversité des métiers. L'**orientation 13** a un objectif d'animation et coordination des initiatives régionales de CSTI à l'échelle du territoire, avec l'appui à la fois d'UBFC et du Centre de CSTI (CCSTI) de Bourgogne-Franche-Comté « Le Pavillon des sciences ».

Axe 5 – L'ouverture au-delà du périmètre régional (2 orientations)

Cela consiste à accompagner les établissements, les organismes de recherche, les étudiants et les chercheurs dans la nécessaire ouverture au-delà du périmètre régional, via deux volets :

- La coopération suprarégionale, en particulier avec les régions voisines (**orientation 14**), avec un accent mis sur l'axe transfrontalier et sur les réseaux des pôles de compétitivité œuvrant en région
- Les collaborations au plan national et au-delà (**orientation 15**), en soutenant des colloques scientifiques internationaux, la mobilité entrante des chercheurs, ainsi que la mobilité internationale de plus de 2 500 jeunes bourguignons-franc-comtois par an

La gouvernance du SRESRI BFC 2019-2021 s'organisera autour de 2 instances :

- Un COPIL SRESRI se réunissant une à deux fois par an et rassemblant les principales institutions de BFC ainsi que les collectivités locales (**pilotage stratégique**)
- Une conférence régionale ESRI annuelle (**information et concertation générale**)

Annexe 3 : calendrier et liste des structures participantes à l'élaboration de la RIS3 2021-2027

➢ Les différentes étapes de la concertation

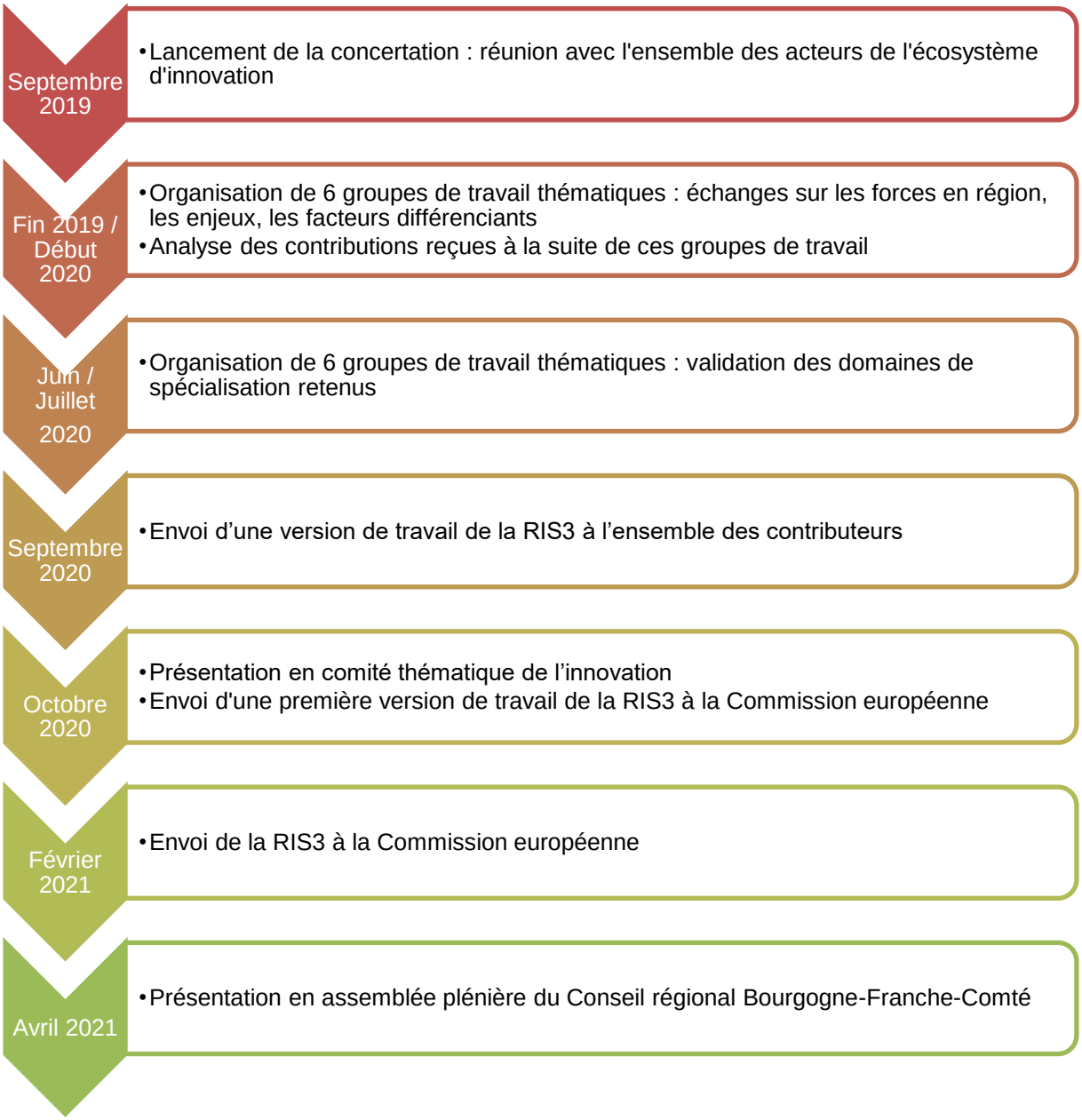

- Structures impliquées dans le processus d'élaboration

Structure	
AER BFC	Agence économique régionale
Centre Georges-François Leclerc	centre de lutte contre le cancer
CRJFC	Centre de recherche
CHU BESANCON	Centre hospitalier universitaire
CHU Dijon Bourgogne	Centre hospitalier universitaire
CETIM	Centre technique
CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE enterprise europe network	Chambre consulaire
Chambre régionale d'agriculture BFC	Chambre consulaire
AGRONOV	Cluster
BFC Numérique	Cluster
BFCARE	Cluster
FIBOIS BFC	Cluster
MECATEAM CLUSTER	Cluster
Nicéphore Cité	Cluster
Numérica	Cluster
Pharm'image	Cluster
Campus des Métiers et des Qualifications Alimentation, goût, tourisme /Creativ'	CMQ
Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	Collectivités
Dijon Métrople	Collectivités
Communauté d'agglomération Auxerrois	Collectivités locales
Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud - com Beaune-Chagny	Collectivités locales
Communauté d'agglomération Espace Communautaire Lons Agglomération	Collectivités locales
Communauté urbaine le Creusot Montceau-Lès-Mines	Collectivités locales
Dijon Métropole	Collectivités locales
Grand Belfort	Collectivités locales
Grand Besançon Métropole	Collectivités locales
Pays de Montbéliard Agglomération	Collectivités locales
AGROSUP DIJON	Ecole d'ingénieur
ENSMM	Ecole d'ingénieur
Crossject	Entreprise
Justy	Entreprise
MAHYTEC	Entreprise
Oncodesign	Entreprise
Rougeot	Entreprise
SILMACH	Entreprise
EFS	Etablissement français du sang
DIRECCTE BFC	Etat

DRAAF	Etat
DRRT Bourgogne-Franche-Comté	Etat
DECA-BFC	Incubateur
CNRS	Institut de recherche
INRAE	Institut de recherche
INSERM	Institut de recherche
Créativ'	Maison de l'emploi
Bpifrance	Organisme financier
Capital Grand Est	Organisme financier
Nuclear Valley	Pôle de compétitivité
Pôle Véhicule du Futur	Pôle de compétitivité
Pôle des Microtechniques	Pôle de compétitivité
POLYMERIS	Pôle de compétitivité
VITAGORA	Pôle de compétitivité
SATT SAYENS	Transfert de technologie
UBFC	Université
Université de Bourgogne	Université
Université Franche-Comté	Université
UTBM	Université

Annexe 4 : étude de l'écosystème de la valorisation et du transfert en Bourgogne-Franche-Comté

DIRECTION RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – DELEGATION REGIONALE A LA RECHERCHE ET A LA TECHNOLOGIE)

Résumé :

Comme la recherche, l'activité de valorisation et de transfert des résultats de la recherche publique constitue un processus long et imprévisible. La mise en œuvre réussie d'une innovation ne doit pas être vue comme un processus linéaire qui s'initierait dans un laboratoire de recherche (public ou privé) et qui serait finalisé par la commercialisation sur le marché de nouveaux produits ou services. Les chances de succès augmentent considérablement si des interactions entre les « producteurs » et les « acheteurs/utilisateurs/bénéficiaires » de connaissances scientifiques et technologiques sont dynamiques et présentes à toutes les étapes du processus. Une étude des forces en présence sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté en matière de valorisation et de transfert des résultats de la recherche publique a ainsi permis d'identifier les réussites et les pistes de progrès à envisager.

1- Contexte de l'étude

a. Valorisation et transfert : de la recherche à l'innovation
b. Un écosystème complexe
c. Pourquoi une étude ?

2- La valorisation et le transfert en Bourgogne-Franche-Comté: méthodologie et résultats de l'étude

a. La démarche : questionnaires en ligne et entretiens
b. Les principaux résultats

3- Propositions d'actions

a. Une gouvernance opérationnelle partagée
b. Des outils simples et efficaces à privilégier
c. Des opportunités de rencontres et de travail collaboratif
d. Une communication opérante

4- Annexes

a. Les outils de l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté
b. Le positionnement de quelques dispositifs de transfert sur l'échelle TRL
c. Les questionnaires

1- Contexte de l'étude

a. Valorisation et transfert : de la recherche à l'innovation[1]

Innover en valorisant les résultats de la recherche publique, notamment par le transfert de technologies et de connaissances, est un enjeu majeur et un impératif pour le développement et la croissance des territoires. Il s'agit en effet de transmettre des connaissances issues d'une recherche, formalisées ou non sous forme de brevets ou de droits de propriété, à une autre entité, publique ou privée, pour poursuivre leur développement à des fins industrielles ou commerciales. Le transfert permet ainsi d'accroitre la capacité d'innovation des entreprises afin de créer les richesses nécessaires au développement de leur activité et des éléments de différenciation dans un marché toujours plus concurrentiel. C'est aussi une attente de la société envers la recherche publique qu'elle contribue à financer.

Dans le champ de l'« innovation ouverte »[2], les entreprises font de plus en plus appel à des connaissances extérieures[3]. En 2012, l'INSEE[4] estimait le recours des entreprises aux laboratoires publics de l'ordre de 30% au niveau national. L'objet des politiques nationales de ces dernières années a été de faire en sorte que la recherche publique y tienne une place plus importante. Ainsi, dans un contexte où la recherche publique et les entreprises n'ont pas les mêmes référentiels, notamment de temps (temps longs de la recherche pour la création, la capitalisation et le transfert des savoirs et des savoir-faire et temps courts de la production et des marchés), des partenariats stratégiques durables sont néanmoins possibles et à encourager. Ces partenariats sont d'autant plus utiles que les collaborations vont dans les deux sens : les problématiques concrètes des entreprises sont aussi sources de questionnement scientifique, ce qui permet de créer de la connaissance en retour.

Le processus de recherche et d'innovation est un processus global et forme un continuum, depuis la recherche la plus fondamentale jusqu'à l'intégration de la technologie dans un procédé, un produit ou un service. Le socle du progrès reste donc la recherche fondamentale. Pour illustration, les grandes découvertes du XXe siècle, telles que le noyau atomique, les propriétés de la lumière et de la matière, les gènes et leur fonctionnement, ont façonné la société actuelle par leurs applications (énergie nucléaire, imagerie médicale, organismes génétiquement modifiés, robotique, etc.). Toutefois, une équipe de recherche d'un laboratoire public dont la mission première est le développement et la production de connaissances, ne peut s'inscrire seule et efficacement dans la globalité de ce processus, sous peine de perdre une partie de son identité et de ses valeurs. Si cette équipe vise un objectif de valorisation, elle doit pouvoir s'appuyer sur des intermédiaires qualifiés. C'est donc au niveau de l'établissement, voire de plusieurs établissements, que l'intégralité du processus peut être couvert.

---

[1] Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, dans l'organisation du lieu de travail ou dans les relations extérieures.

[2] Ce terme définit le processus par lequel une entreprise est capable de faire appel à des idées et expertises en dehors de ses propres murs. Les bénéfices existent pour tous les participants : l'entreprise trouve pour avantage une accélération des solutions trouvées, une richesse plus grande des idées et concepts proposés ainsi qu'un coût moindre de développement ; les experts participant à cet écosystème se font connaître et développent des opportunités d'affaires.

[3] Ces connaissances extérieures peuvent provenir des sous-traitants, clients, consultants, institutions publiques (universités, laboratoires publics), centres de R&D privés, grand public, leader d'opinion.

[4] L'Essentiel INSEE Franche-Comté. N° 140 Octobre 2012. ISSN : 1248-2544

Afin de qualifier le niveau de maturation d'un projet d'innovation on utilise classiquement l'échelle TRL (« *Technology Readiness Level* »). Celle-ci a été imaginée par la Nasa en vue de gérer le risque technologique de ses programmes. Cette notion s'est, depuis, largement diffusée dans le monde et a été adoptée par de nombreux organismes, entreprises ou institutions publiques. Elle est notamment un critère important dans le programme Horizon 2020 de financement de la recherche européenne. L'ensemble des financeurs de projets d'innovation, notamment en France (ADEME, par exemple) a adopté cette échelle. Cette échelle commence avec l'observation et la description de principes de base (niveau 1) jusqu'à l'application réelle d'une technologie (niveau 9).

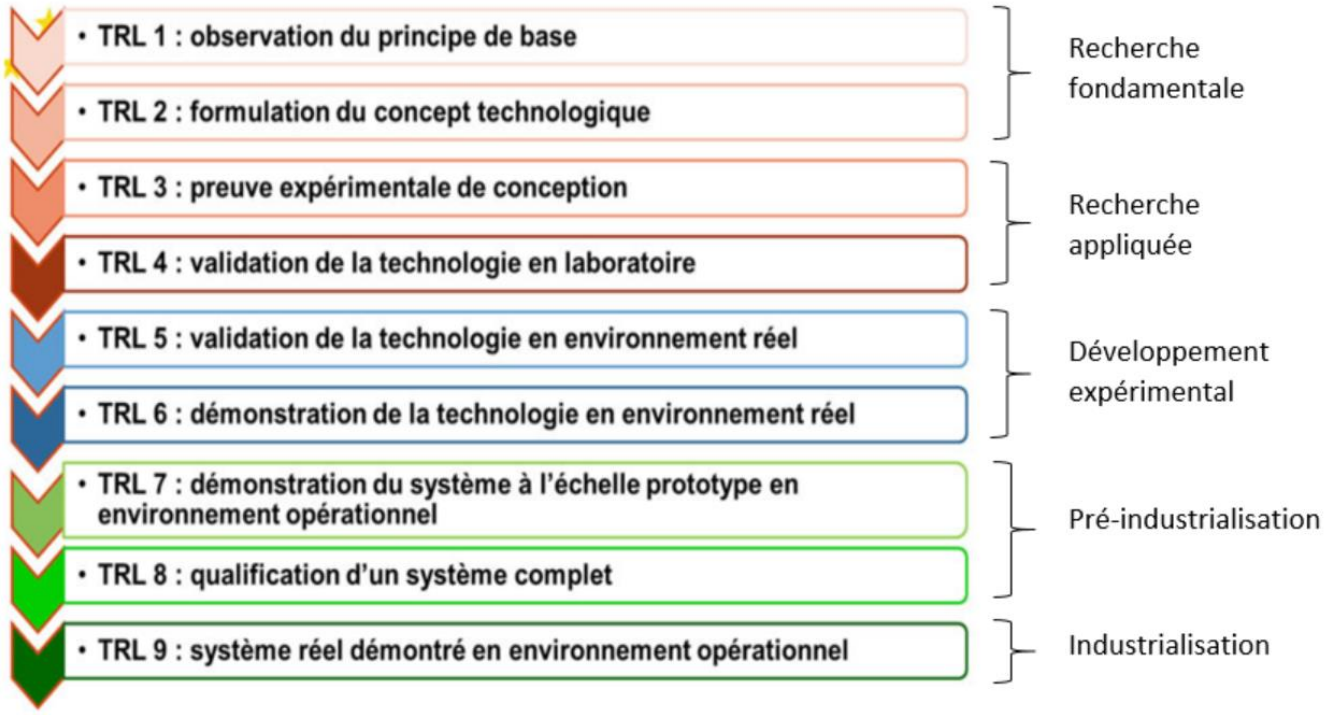

Néanmoins dans la pratique, l'activité de valorisation et de transfert est un processus non linéaire (démarches itératives, en boucle, etc.) requérant de nombreuses interactions entre les acteurs ; mais surtout un large éventail de compétences allant du développement technologique, à la gestion de la propriété industrielle et des projets collaboratifs jusqu'à la création de spin-off. A ce titre, les politiques publiques nationales et régionales de ces dernières années ont mis en place un certain nombre de structures et de dispositifs afin de soutenir au mieux les relations entre la recherche publique et le monde socio-économique.

b. Un écosystème complexe

L'écosystème permettant la finalisation d'une innovation peut être décrit comme une structure comprenant trois piliers :

- ✓ Le pilier développement des connaissances qui caractérise la capacité de recherche fondamentale et appliquée ;
- ✓ Le pilier valorisation de la recherche qui reflète la capacité de transformer un résultat de recherche ou une connaissance en un produit, démonstrateur, service, méthode susceptible d'être commercialisé ou de trouver une application sociale ;

- ✓ Le pilier production (entreprise/entrepreneuriat) qui englobe les capacités liées à l'intégration, à l'utilisation et à la diffusion des nouvelles technologies, processus ou modes de travail dans le monde socio-économique.

Un pilier clé de cet écosystème concerne donc les structures qui participent au processus de valorisation de la recherche en accompagnant le chercheur et l'entreprise via une aide au développement technologique, au conseil juridique, à la gestion des contrats, etc. Parmi les structures et personnes qui concourent à la valorisation, on distingue, les services de la recherche et de la valorisation des établissements de l'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) et des grands organismes de recherche (CNRS, INRA, CEA, INSERM, …), les services d'activités industrielles et commerciales (SAIC), les filiales dédiées et fondations des universités, les services de propriété intellectuelle et industrielle, les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), les incubateurs, …. On compte en outre les centres de ressources technologiques (CRT), les cellules de diffusion technologique (CDT), les structures issues du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) dont la finalité est de soutenir le rapprochement laboratoire – entreprise, à savoir, les instituts de recherche technologique (IRT), les instituts d'excellence sur les énergies décarbonnées (IEED), les instituts Carnot, … Les moyens que ces entités mettent en œuvre sont censés contribuer à l'efficience globale du système d'innovation, en alliant compétences et souplesse d'adaptation à la diversité des besoins et des situations.

Ces structures de nature multiple ont été promues dans le temps en fonction des politiques nationales et régionales, voire des politiques des établissements de l'ESR. A ce titre, on peut rappeler que la valorisation des résultats de la recherche publique fait partie intégrante de leurs missions (article L123-3 du Code de l'éducation).

L'expérience tirée de ces dernières années montre qu'une caractéristique essentielle de la réussite du transfert est que les liens qui unissent les universités ou les organismes de recherche aux entreprises ne soient pas uniquement basés sur une valorisation économique mesurable, via une transaction ou une relation contractuelle, mais sur une relation personnelle et de confiance, accompagnée d'un pilotage raisonné des interactions entre les acteurs et les flux de connaissances.

Parmi les dispositifs facilitant la montée en compétences des acteurs et le transfert de technologie, on retrouve les publications scientifiques et les brevets, les colloques et le réseautage, la consultance, la prestation de service, la recherche collaborative, le licensing ou les accords de transfert de savoir-faire, l'entrée dans la gouvernance ou au capital de start-ups, le co-encadrement de stagiaires ou de doctorants, le recrutement de diplômés de troisième cycle, et plus largement la mobilité entre les mondes académique et industriel.

L'activité de valorisation et de transfert nécessite donc un triptyque solide entre chercheurs, entreprises, et professionnels de la valorisation, avec un pilier valorisation qui a pour vocation à accompagner, à protéger et à mettre en œuvre des processus efficaces de création de valeur. La valorisation doit ainsi permettre une mise en forme des résultats de la recherche en réponse aux besoins (existants ou non) du monde socio-économique.

c. Pourquoi une étude ?

De nombreux dispositifs ont été créés tant au niveau régional qu'au niveau national depuis 15 ans pour augmenter la performance des relations entre la recherche publique et le monde socio-économique. Force est de constater qu'aujourd'hui la complexité de cet écosystème reste une réalité et qu'il peut être amélioré.

Il est également apparu important, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de recherche et d'innovation du Conseil Régional BFC, de l'actualisation du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI BFC), du déploiement de l'Initiative – Science Innovation Territoires et Economie (ISITE BFC) et de l'opportunité qu'offre une gouvernance régionale de l'ESRI via l'Université Bourgogne-Franche-Comté, de mener une réflexion entre les services de la Région et de l'Etat sur l'état de l'écosystème régional de valorisation et de transfert.

L'étude a ainsi concerné les laboratoires publics, les entreprises du territoire et les structures intermédiaires afin d'identifier les réussites et les pistes de progrès à envisager.

2- La valorisation et le transfert en Bourgogne-Franche-Comté : méthodologie et résultats de l'étude

a. La démarche : questionnaires en ligne et entretiens

Cette étude a reposé sur l'envoi et l'analyse de questionnaires, à la fois quantitatifs et qualitatifs, adaptés à chacun des trois types d'acteurs du territoire BFC : des entreprises innovantes, l'ensemble des laboratoires de recherche publics et la plupart des intermédiaires de la valorisation et du transfert.

Les questionnaires relatifs à ces acteurs ont été construits dans le cadre d'un groupe de travail mis en place par le Conseil Régional (Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) et l'Etat (Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie). Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises entre mars et novembre 2017 afin de préparer les questionnaires puis d'en analyser les réponses (questionnaires en annexe du document).

La nature des acteurs interrogés est la suivante :

- Des entreprises directement impliquées en R&D, qui ont pu bénéficier de dispositifs comme les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE), le crédit Impôt-Recherche (CIR) ou ayant déjà coopéré avec la recherche publique, soit un échantillon de 110 entreprises régionales, essentiellement des PME ;
- Les 70 laboratoires de recherche publics présents sur le territoire ;
- Les intermédiaires de la valorisation au nombre de 52. Ce groupe est plus hétérogène puisque dans cette catégorie sont inclus la SATT Grand Est, la fondation partenariale FC Innov, les Services d'activités industrielles et commerciales (SAIC), les plateformes technologiques (PFT), les Centres de ressources technologiques (CRT), les CCI départementales, les Pôles de compétitivité régionaux (PC) et certains outils du PIA (Labex, Equipex, programme ISITE-BFC, etc.).

Une fois les questionnaires analysés, des entretiens ont été menés avec un sous-ensemble de deux catégories d'acteurs (laboratoires et intermédiaires de la valorisation) afin de préciser les résultats de l'étude (juillet à octobre 2017).

b. Les principaux résultats

i. Résultats de l'enquête auprès des entreprises

Stratégies des entreprises en matière d'innovation : sur les 41 entreprises qui ont répondu, toutes considèrent que la recherche et l'innovation sont importantes pour le développement de leurs activités. Cependant seules 61% externalisent leur R&D. Parmi ces dernières, le recours aux laboratoires, centres techniques et dispositifs de transfert (SATT, Plateformes, Pôles de compétitivité, …) est plutôt occasionnel. Les graphes ci-dessous illustrent ce propos.

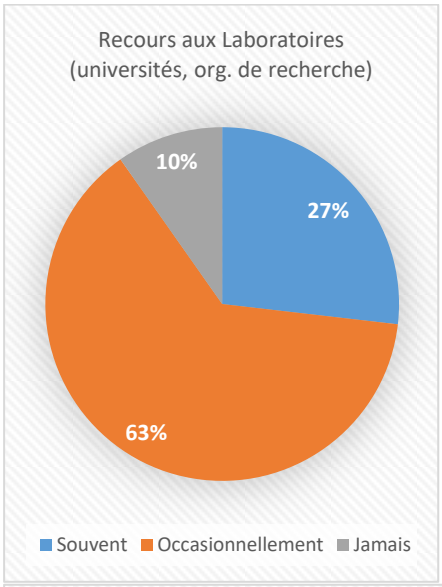

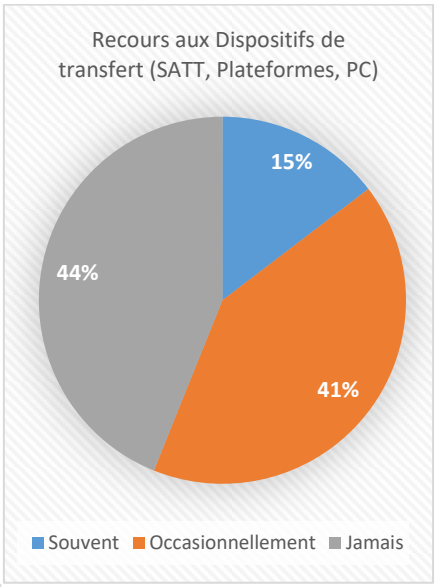

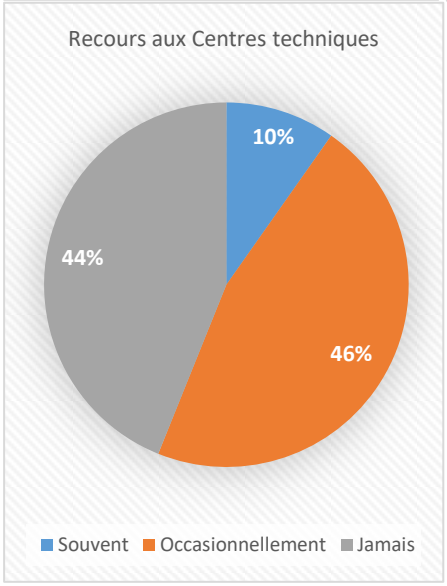

Interactions avec les laboratoires de recherche publics : sur les 28 entreprises qui déclarent avoir des interactions avec les laboratoires de recherche publics, 26 estiment que ces collaborations leur ont permis de progresser (soit 93% des concernés). Les stages d'étudiants sont l'outil le plus utilisé et les projets partenariaux et collaboratifs sont importants voire très importants pour plus d'une entreprise sur deux.

Interaction avec les dispositifs de transfert : 49% des entreprises déclarent ne pas avoir d'interaction avec les intermédiaires de la valorisation du type SATT, Pôles de compétitivité (PC), plateformes, …

Globalement les entreprises suggèrent de simplifier l'écosystème de la valorisation et du transfert. En règle générale, elles méconnaissent ou utilisent peu les intermédiaires de la valorisation et ont des besoins en matière de conseils en propriété intellectuelle et d'aide à la négociation. Les pôles de compétitivité sont plutôt bien perçus par les entreprises mais on verra dans la suite qu'ils sont très peu cités par les laboratoires.

ii. Résultats de l'enquête auprès des laboratoires

Les laboratoires ayant répondu au questionnaire ont été regroupés selon les trois axes de l'Isite BFC plus une catégorie Sciences Humaines et Sociales (SHS) : Axe 1 : Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents, Axe 2 : Territoire, Environnement, Aliments, Axe 3 : Soins individualisés et intégrés.

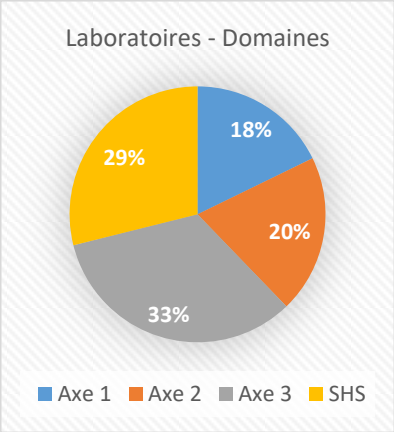

Activités de valorisation des laboratoires : quel que soit le domaine de recherche du laboratoire, les projets de recherche partenariale avec les acteurs socio-économiques et les projets collaboratifs multi-entreprises et multi-laboratoires arrivent en tête des activités de valorisation des laboratoires (78% des laboratoires déclarent avoir des partenariats et 72% des projets collaboratifs). En revanche, la création d'entreprises et de laboratoires communs (laboratoires associant une entreprise et un laboratoire public) sont les deux activités les moins répandues. Ce point mérite une attention particulière car ces deux outils ont prouvé leur efficacité en terme de diffusion des innovations dans la sphère socio-économique.

Interlocuteurs des laboratoires en matière de valorisation : 83% des laboratoires savent à qui s'adresser pour entamer des activités de valorisation. Cependant, ce taux est significativement plus faible en Franche-Comté qu'en Bourgogne (75% contre 90% respectivement) et pour les SHS que dans les autres disciplines (69% en SHS contre environ 90% dans les autres domaines).

Les interlocuteurs les plus cités par les laboratoires sont les établissements (pour 30% des répondants) et les organismes de recherche / CHU (pour 26% des répondants). La SATT arrive en 3ème position en étant citée par 25% des répondants. Elle constitue un interlocuteur beaucoup plus sollicité par les laboratoires en Bourgogne qu'en Franche-Comté (42% contre 8% respectivement).

Les bénéficiaires sont globalement satisfaits des interlocuteurs en termes de réactivité, compétences perçues et écoute. Si les établissements et organismes de recherche atteignent plus de 90 % de satisfaction, ce taux est plus faible pour la SATT (en particulier concernant sa réactivité). Cet aspect est sans doute lié au fait que la SATT n'a pas disposé d'une gouvernance stable à son démarrage (trois Présidents (18 mois de présence cumulée) et deux intérims de longue durée).

De façon plus inattendue, les pôles de compétitivité ne semblent pas constituer un interlocuteur pour les laboratoires.

Dispositifs régionaux favorisant la valorisation et le transfert : les dispositifs régionaux qui permettent le soutien des doctorants et des jeunes chercheurs sont ceux préférés par les laboratoires : par exemple, 84% des laboratoires estiment les thèses CIFRE adaptées ou très adaptées et 71% des répondants trouvent le dispositif jeune chercheur entrepreneur pertinent. En revanche, les projets FUI sont peu utilisés, surtout par les SHS, et les laboratoires communs sont peu connus (47% et 38% des laboratoires respectivement sont sans avis).

En synthèse de l'enquête auprès des laboratoires, ces derniers prônent une meilleure articulation entre les différents acteurs en charge de la valorisation, une meilleure écoute de leur part, une aide à la détection et un personnel plus approprié en matière de transfert, notamment en SHS. En particulier, les laboratoires ont une méconnaissance de l'articulation entre les outils /structures de valorisation de leurs tutelles. Les laboratoires recommandent également un soutien en ressources humaines de proximité, au sein même des laboratoires pour les aspects de sensibilisation, détection, valorisation et un soutien plus conséquent au montage de projets. Globalement, la culture de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises doivent être renforcées.

iii. Résultats de l'enquête auprès des intermédiaires de la valorisation

Il ressort de l'analyse que, dans l'ensemble, toutes les activités en lien avec le transfert sont prises en charges par les acteurs du territoire. Les activités dont ces derniers se revendiquent le plus sont la sensibilisation des chercheurs, la détection des projets valorisables, l'identification des besoins des entreprises, la mise en relation laboratoires-entreprises, l'aide à l'ingénierie opérationnelle et financière des projets, l'animation de l'écosystème, l'aide au montage de projets et la réalisation de prestations techniques et technologiques. Etonnamment, il s'agit également des activités qui font le plus consensus pour être renforcées au niveau régional. A contrario, les compétences plus techniques (licensing, gestion de portefeuille de brevets, apport de financement, incubation, gestion de la propriété intellectuelle et industrielle, aide à la négociation et à la rédaction de contrat et maturation) sont quant à elles le fait d'un très petit nombre d'intermédiaires.

Selon 66% des intermédiaires interrogés, il existe des lieux de réseautage efficaces en région et pour 74% d'entre eux, les établissements de l'ESR sont investis dans la gouvernance de leurs activités.

Suggestions des intermédiaires de la valorisation pour améliorer la valorisation et le transfert sur le territoire :

Les intermédiaires sont favorables à toute action visant à structurer les acteurs territoriaux. ***L'Etat et la Région ont un rôle prépondérant à jouer dans la coordination des intermédiaires de la valorisation.***

Des actions autour du triptyque Recherche/Etudiant/Entreprise(s) pour concrétiser des projets dormants de création d'activité et la promotion des innovations technologiques dans les PME / PMI, au travers de concours par exemple, pourraient être développées.

En conclusion, les intermédiaires préconisent une simplification et une meilleure structuration de l'écosystème. Ils souhaitent également encourager la valorisation et le transfert auprès de la communauté scientifique en favorisant l'entrepreneuriat et la création d'activité.

3- Propositions d'actions

L'enquête auprès des 3 types d'acteurs de la valorisation et du transfert a permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration.

Etant entendu que la fonction valorisation/transfert s'adresse à la fois aux établissements de l'ESR, aux entreprises et aux intermédiaires de la valorisation, il est important d'envisager une action concertée et cohérente au niveau régional (associant les directions de la recherche, de l'économie, …). Une politique « valorisation/transfert » serait très pertinente au niveau d'UBFC, afin de garantir que les actions des chercheurs et enseignants-chercheurs des laboratoires s'insèrent dans un cadre soutenu institutionnellement et cohérent au niveau régional.

L'objectif doit viser à augmenter les interactions entre les acteurs de la recherche publique et de la sphère socio-économique.

Sur un plan général il est recommandé de :

- Favoriser la mise en place d'un écosystème d'innovation agile, qui soit structuré, piloté et évalué ;
- Différencier les outils mis en œuvre en fonction des domaines de recherche et de la maturité des laboratoires ;
- Orienter préférentiellement les partenariats en direction des entreprises régionales, principalement les PME/TPE ;
- Mobiliser préférentiellement les aides en direction des domaines stratégiques actuels de la région (RIS3, priorités ISITE-BFC) ou en devenir (hydrogène, génomique, innovations thérapeutiques, ...) ;
- Soutenir particulièrement les SHS qui peuvent coopérer avec les chercheurs des autres sciences aux défis économiques et sociétaux, et aussi à la mise en place d'actions d'aide à la décision (vers les collectivités territoriales, les entreprises de l'économie sociale et solidaire ou d'autres acteurs concernés) ;
- Mettre en place des actions d'information/sensibilisation en direction des PME qui n'ont pas l'habitude de travailler avec l'écosystème régional (identifier les bons prescripteurs : AER, CCI, Agences de développement, Direccte, …)

Ces éléments sont déclinés ci-dessous avec des propositions d'actions à mettre en œuvre pour répondre au mieux aux besoins identifiés.

a. Une gouvernance opérationnelle partagée

i. Mettre en place une gouvernance régionale opérationnelle. Cet outil de gouvernance aura pour rôle de réfléchir et proposer une coordination, l'évaluation et la mise en œuvre d'outils et/ou actions de valorisation les plus pertinents pour notre territoire. Cette

gouvernance pourra être composée des représentants des trois catégories d'acteurs interrogés (laboratoires, entreprises, intermédiaires) et des principaux financeurs.

ii. Proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions/outils aussi bien quantitatifs que qualitatifs avec des objectifs annuels ou pluriannuels (tableau de bord).

b. Des outils simples et efficaces à privilégier

i. Favoriser les parcours formation/création d'entreprises (Dispositif Jeune Chercheur Entrepreneur & Docteurs – Entrepreneurs, …) ;
ii. Soutenir les activités de transfert ;
iii. Soutenir les projets de création d'entreprises innovantes.

c. Des opportunités de rencontre et de travail collaboratif

Pour promouvoir les opportunités de rencontres et de travail collaboratif, il est proposé :

i. De favoriser l'accueil de stagiaires, issus des établissements régionaux, en entreprise aux niveaux doctorat/master/ingénieur pour des projets dans les priorités régionales ;
ii. D'encourager la mobilité des enseignants en entreprise et des personnels de l'entreprise vers le laboratoire (laboratoires communs, stages, …) ;
iii. D'aider à l'installation de « show-rooms » dans les structures académiques pour mieux promouvoir la recherche et l'innovation auprès des visiteurs, en particulier les jeunes publics, via des réalisations concrètes ;
iv. D'encourager l'organisation d'évènements ou de rencontres étudiants/chercheurs-entreprises (Ex : Innovation Crunch Time de l'UTBM ; Workshops…) ;
v. De rendre facilement accessible un annuaire régional dématérialisé avec les points de contact régionaux des acteurs du transfert de technologie et leurs compétences.
vi. D'organiser des réflexions[5] /échanges de bonnes pratiques entre gestionnaires du transfert.

d. Une communication opérante

Afin de développer la communication entre les acteurs de la valorisation et du transfert, il est proposé de coordonner la diffusion des lettres d'informations existantes (PC, SATT Grand-Est, SAIC, FC Innov, En Direct…).

4- Annexes

a. Les outils de l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté

[5] Proposition de plans d'actions/d'actions collectives sur une thématique proposée par les financeurs.

i. Les structures régionales pilotées par les :

Etablissements académiques : SATT (Grand-Est/Welience), Incubateur académique (DECA-BFC), SAIC (UFC, UTBM), filiales de valorisation (ENSAM, organismes de recherche), et fondations (partenariale : FC-Innov, coopération scientifique : PRES Bourgogne Franche-Comté), Plateformes scientifiques, Instituts Carnot.

Collectivités territoriales : CCI et agences de développement (régionales, départementales ou d'agglomération), pépinières d'entreprise.

Entreprises : clusters, grappes, pôles de compétitivité, IRT, OpenLab (PSA), clubs ou associations d'entrepreneurs.

ii. La boîte à outils

Moyens d'interactions : publications scientifiques et brevets, colloques et réseautage, salons professionnels (du type Micronora, Goût-Nutrition-Santé), consultance, prestation de service, recherche collaborative et partenariale, licensing et accords de transfert de savoir-faire, création de spin off/startup et entrée dans leur gouvernance/capital, co-encadrement de stagiaires ou de doctorants, recrutement de diplômés de troisième cycle, et plus largement la mobilité entre les mondes académiques et industriels ;

Professionnalisation des acteurs de l'écosystème : accord de confidentialité, contrat-type de partenariat et licence, accord de consortium, grilles d'évaluation des coûts complets des projets de recherche, outils de veille scientifique, technologique et économique (revues spécialisées, bases de brevets et marques ; moteurs de recherche sur internet, ...), ….

Outils « structurants » : CRT, plateformes (PFT, plateforme ENS2M, scientifiques), plateaux techniques, FabLab, …

iii. Les financeurs

Monde socio-économique : grands groupes, ETI, PME.

Organismes nationaux : Etat (PIA), ANR (projets collaboratifs), ANRT (CIFRE), ADEME, organismes de recherche (CEA, CNES), INPI, …

Organismes déconcentrés ou régionaux : Bpifrance, collectivités régionales (CPER, crédits sectoriels) et territoriales, Etat (CPER, CIR, CII), établissements académiques (crédits propres).

Institutions européennes ou étrangères : programmes H2020 (ciblant les PME), FESI (FEDER, Interreg), éventuellement agences du type DOE (US), FAO (multilatérale)…

b. Le positionnement de quelques dispositifs de transfert sur l'échelle TRL

Dispositifs Région BFC

Dispositifs Etat

Dispositifs Etat-Région

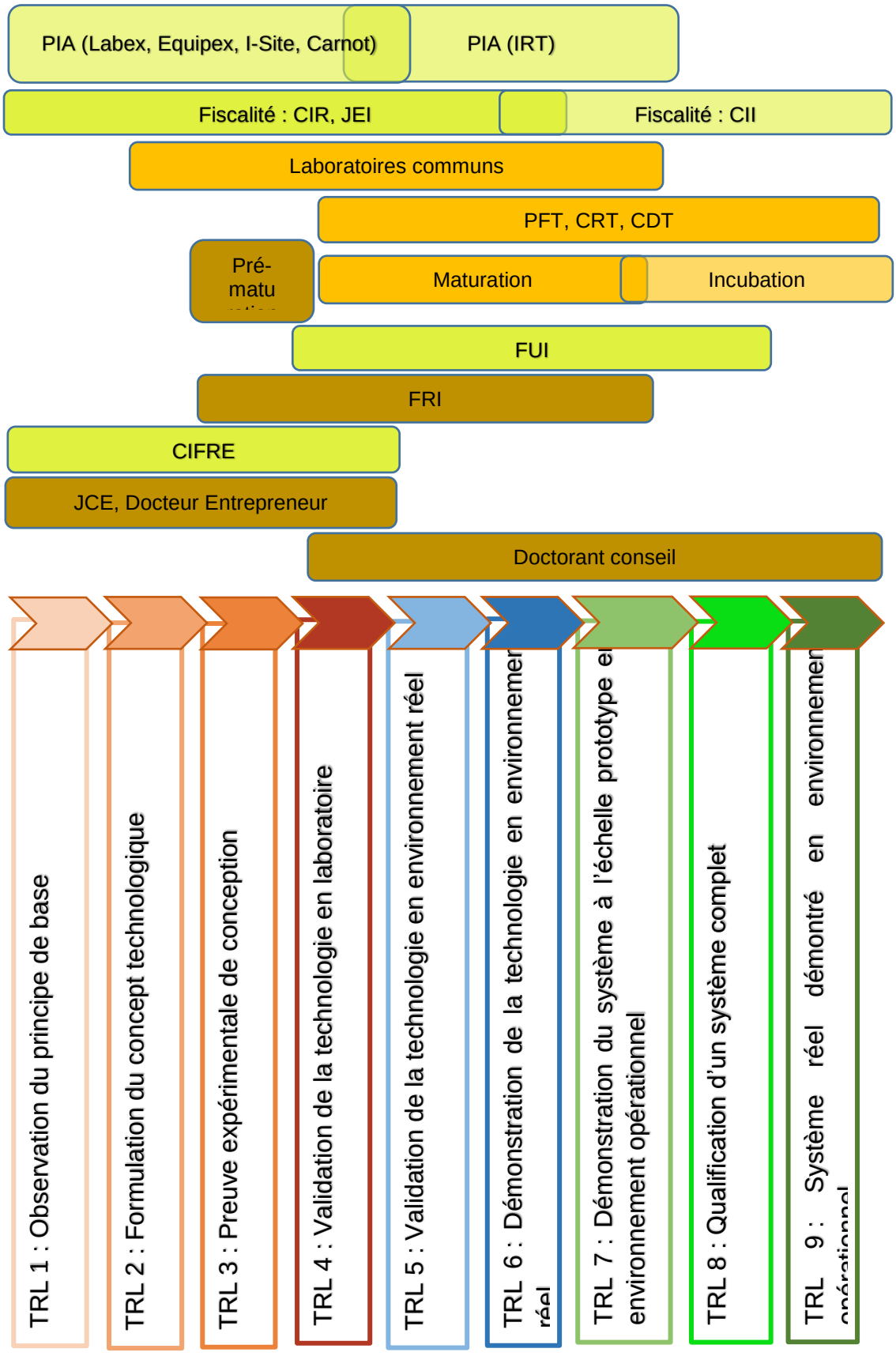

c. Les questionnaires

i. Questionnaire Entreprises

Localisation de votre établissement : Côte-d'Or (21) ; Doubs (25) ; Jura (39) ; Nièvre (58) ; Haute-Saône (70) ; Saône-et-Loire (71) ; Yonne (89) ; Territoire de Belfort (90).

Champ d'activité principal de votre établissement : Santé ; Agro-alimentaire ; Transports ; Energie ; Microtechniques ; Matériaux ; Procédés ; Services ; Autre à préciser.

Vous considérez-vous comme : TPE ; PME ; ETI/Groupe.

A - Votre stratégie

1. Au cours des trois dernières années, votre entreprise a-t-elle été engagée dans les activités d'innovation suivante ? Oui ; Non
   - R&D réalisée en interne (Travaux menés au sein de l'entreprise pour augmenter le stock de connaissances ou pour résoudre des problèmes scientifiques ou techniques)
   - R&D réalisée en externe par d'autres entreprises ou par des organismes de recherche publics ou privés?
   - Mise sur le marché de produits ou procédés innovants
   - Acquisition de machines, équipements, logiciels ou bâtiments
   - Acquisition de connaissances déjà existantes
   - Autres (Ex. Etudes de faisabilité, tests, achat de matériel, ingénierie industrielle, etc.)
2. Pour le développement de l'activité de votre entreprise, la recherche et l'innovation sont-elles importantes ? Oui ; Non
3. Dans le cas du recours à des tiers externes, avec quelle(s) entités(s) travaillez-vous ? Souvent, Occasionnellement, Rarement
   - Autres entreprises
   - Fournisseurs d'équipements, matériels, composants, logiciels
   - Laboratoires (universités, organismes de recherche)
   - Centres techniques
   - Dispositifs de transfert (SATT, Plateformes, Pôles de compétitivité, …)
   - Autres entités

B - Vos interactions avec les laboratoires de la recherche publique

1. Avez-vous des interactions avec les laboratoires de la recherche publique ? Oui ; Non
2. Si oui, quels sont les laboratoires régionaux avec lesquels vous interagissez ?
3. Quelle est la nature de vos collaborations avec les laboratoires de la recherche publique ? Très important, Important, Peu important, Jamais
   - Projet collaboratif (ANR, H2020, FUI…)
   - Projet partenarial avec laboratoire public
   - Prestation de services
   - Laboratoire commun
   - Accueil de stagiaires /doctorants…
   - Publications
   - Manifestations
   - Exploitation de licences
   - Autres

4. Est-ce que ces collaborations vous ont permis de progresser ? Oui ; Non

C - L'apport des dispositifs de transfert

1. Avez-vous déjà eu des interactions avec les dispositifs de transfert régionaux type SATT (Société d'accélération du transfert de technologie), Plateformes, Pôles de compétitivité, … ? Oui ; Non
2. Dans l'ensemble, ces partenaires de l'innovation ont-ils répondu à vos besoins ? Oui ; Non
3. Avec combien de partenaires de l'innovation avez-vous déjà interagi ? 1, 2, 3, 4

Indiquez la désignation du partenaire n° 1.
4. Ce partenaire n°1 vous a-t-il donné satisfaction dans les activités suivantes : Excellent, Bon, Faible, Sans objet

- Formalisation du besoin
- Actions de mise en relation avec un/des laboratoires
- Aide à l'ingénierie (financière, organisationnelle) de projets technologiques /de recherche
- Aide et conseils en matière de propriété intellectuelle (brevets, licences, marques, dessins et modèles,
  droits d'auteurs)
- Aide à la négociation (juridique, propriété intellectuelle, finances, ...) et à la rédaction de contrats
- Autres

Indiquez la désignation du partenaire n° 2. (…)

D – Vos suggestions

Dans le champ de l'innovation, avez-vous des idées pour améliorer l'écosystème d'innovation ou des besoins qui ne sont pas encore couverts ?

ii. Questionnaire Laboratoires de recherche publics

Indiquez le nom du laboratoire
1. Quelles sont les activités principales de valorisation de votre laboratoire ? Très important, Important, Peu important, Jamais

- Projet collaboratif (ANR, H2020, FUI…)
- Partenariat avec acteur(s) socio-économique(s) (entreprises, collectivités territoriales, associations...)
- Prestation de services
- Laboratoire commun
- Création de spin off / entreprises
- Consultance
- Publication
- Colloque / Manifestation
- Promotion interne des outils de transfert
- Autres

2. Pourriez-vous nous donner un exemple emblématique de réalisation, ainsi que les parties prenantes ? ("success story"). Sujet/projet ; Partenaires ; Financeurs ; Retombées.

A – Vos interlocuteurs

1. Savez-vous à qui vous adresser pour vous accompagner lors de la valorisation des travaux de votre laboratoire ? Oui ; Non
2. Combien avez-vous d'interlocuteurs ? 1 2 3 4
Indiquez la désignation de l'interlocuteur n°1
3. Indiquez quels sont les apports de l'interlocuteur n°1. Oui Non

Détection
Maturation
Aide au montage
Gestion propriété intellectuelle et industrielle
Aide à la négociation
Financement
Prestations (étude de marché...)
Mise en relation
Autres

4. Indiquez votre satisfaction pour l'interlocuteur n°1. Excellent Bon Faible Sans avis
Réactivité
Compétence perçues
Ecoute

Indiquez la désignation de l'interlocuteur n°2. (…)

5. Quels sont, selon vous, les aspects à améliorer au regard de ce que vous apporte(nt) cet/ces interlocuteur(s)?

B – Les dispositifs

Quels dispositifs mis en place en région vous paraissent adaptés aux enjeux de transfert et de valorisation ? Très adapté, Adapté, Peu adapté, Sans avis
Doctorant/ingénieur en entreprise
Jeune chercheur entrepreneur
CIFRE
Soutien aux plateformes en investissement
Soutien aux plateformes en fonctionnement/RH
FRI (Fonds régional d'aide à l'innovation)
FUI (Fond unique interministériel)
Laboratoires mixtes/communs
Incubateur
Autres

C – En savoir plus

1. Avez-vous connaissance d'autres dispositifs / outils qui n'existent pas en Bourgogne-Franche-Comté mais qu'il serait pertinent de mettre en place ?
2. Avez-vous d'autres éléments que vous souhaiteriez porter à notre connaissance et qui, selon vous, permettraient d'améliorer le soutien aux activités de transfert de technologie et de connaissance en région ?

iii. Questionnaire Intermédiaires de la valorisation

Indiquez le nom de votre structure

A – Vos activités

1. Dans la liste suivante, quelles sont les missions de votre structure (en temps passé) ? Activité(s) principale(s) ; Activité(s) secondaire(s) ; Occasionnelles ; Jamais
Sensibilisation des acteurs / porteurs
Identification des besoins des entreprises
Aide au montage de projets
Gestion des contrats de recherche (collaborative/ partenariale)
Aide à la négociation / rédaction de contrats
Aide à l'ingénierie opérationnelle et financière de projets technologiques

Réalisation de prestations techniques ou technologiques
Réalisation de prestations type étude de marché
Détection de projets valorisables
Maturation
Gestion propriété intellectuelle et industrielle
Gestion du portefeuille de brevets
Licensing (négociation et commercialisation des licences)
Mise en relation laboratoire-entreprise
Incubation / création d'entreprise
Apport de financement
Animation de l'écosystème
Autres. Précisez.

2. Dans la liste suivante, quelles sont les missions qu'il vous paraitrait important de renforcer ? A renforcer dans votre structure ; A renforcer au niveau régional ; Sans avis

Sensibilisation des acteurs / porteurs
Identification des besoins des entreprises
Aide au montage de projets
Gestion des contrats de recherche (collaborative/ partenariale)
Réalisation prestations techniques ou technologiques
Réalisation prestations (étude de marché, …)
Détection de projets valorisables
Maturation
Gestion propriété intellectuelle et industrielle
Gestion du portefeuille de brevets
Licensing (négociation et commercialisation des licences)
Mise en relation laboratoire-entreprise
Incubation / création d'entreprise
Apport de financement
Animation de l'écosystème

B – L'écosystème de la valorisation et du transfert

1. Selon vous, existe-t-il des freins au bon fonctionnent de l'écosystème régional du transfert de technologie et de connaissance ? Oui ; Non. Si oui, lesquels ?
2. Selon vous existe-t-il des lieux d'échanges/réseautage efficaces en région ? Oui ; Non. Si oui, lesquels ?
3. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche contribuent-ils significativement à l'activité de votre structure ? Oui ; Non. Si oui, quels sont les établissements ?
4. Un contrat d'objectifs et de moyens passé avec vos donneurs d'ordre (financeurs, fondateurs…) serait-il utile pour renforcer le déploiement de votre action ? Oui ; Non
5. Pensez-vous que de nouvelles compétences et/ou ressources complémentaires pourraient vous aider dans la conduite de vos missions en termes de valorisation et de transfert ? Oui ; Non. Si oui, lesquelles ?

C – En savoir plus

1. Avez-vous connaissance de dispositifs / outils qui n'existent pas en Bourgogne-Franche-Comté mais qu'il serait pertinent de mettre en place ?
2. Avez-vous d'autres éléments que vous souhaiteriez porter à notre connaissance et qui, selon vous, permettraient d'améliorer le soutien aux activités de transfert de technologie et de connaissance en région ?